

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 5 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 24/11/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — ~~FREDERIC DUJARDIN~~ — JEAN PIERRE
~~ANTONIOLI~~ — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — ~~VALERIE~~
~~DELBOS GREGOIRE~~ — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO —
MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — ~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET —
JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. DUJARDIN — M. ANTONIOLI — MME DELBOS-GREGOIRE —
M. HERVOCHE — MME LIRIA

PROCURATIONS :

M. DUJARDIN AYANT DONNE POUVOIR A M. ROUDET
M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN
MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
**Subventions aux
associations**

1) Tickets jeunes

Depuis quelques années maintenant, les jeunes colayracais de moins de 18 ans, qui fréquentent une des associations sportives de la commune, bénéficient d'un « ticket jeune » de 20 euros financé par la municipalité et venant en déduction de la cotisation versée au club par les familles.

Afin de rembourser aux associations concernées cet avantage offert à nos jeunes sportifs pour leur inscription 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de décider du versement des subventions complémentaires suivantes :

- Association Modern'Jazz	360,00
- Tennis Club Colayracais	800,00
- JIL Basket	800,00
- COC Rugby	500,00
- FCPA 47 Football	420,00
<hr/>	
Total	2 880,00

2) Espace Jeunes Colayrac (ATEC)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider le versement à l'ATEC « Espace Jeunes Colayrac » de la subvention reçue de l'Agglomération d'Agen pour la réalisation du chantier citoyen des vacances d'été pour un montant de 1 000 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

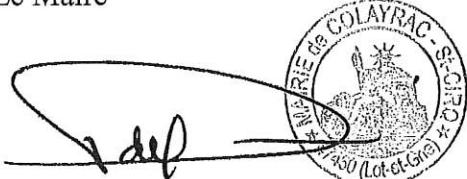
- **du versement des subventions ci-dessus qui seront inscrits sur la décision Modificative n° 2 du budget 2022.**

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 6 décembre 2022

Le Maire



Pascal de SERMET